



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 21/10/26

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_14-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

SEANCE du 1^o octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

24 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

24 septembre 2026

Etaient présents : 20

Mesdames PEREZ, TARDIEU, ABADIE, BESOMBES, GIRAUD, HARBONN, SAUVAGNAT,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, BONTEMPS, LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, CAZES, GOUSSET

Procurations : 07

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. BONTEMPS
M. RENOUX avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme GAMBET avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme FLAUGERE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. LE BOUEDEC
Mme SAGNIEZ avait donné procuration à M. LOISEAU
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à Mme GIRAUD

Absents : 00

M. LICTEVOUT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-07-14

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS
COMPLET RELEVANT DE LA CATEGORIE B ou A**

**pour le recrutement d'un agent contractuel au sein de la Direction des
Services Techniques afin de faire face à un accroissement temporaire
d'activité en application de l'article L. 332-23.1 du Code Général de la
Fonction Publique**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques et faire face à un accroissement
temporaire d'activité au sein de la direction du service, Monsieur le Maire expose à



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 21/10/26

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_14-DE



l'assemblée qu'il convient de créer un emploi non permanent à temps complet, pour recruter du personnel contractuel, pour une durée maximale de 12 mois sur la période allant du 05/10/2026 au 04/04/2028.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction des Services Techniques, afin d'assurer et de renforcer la continuité du suivi administratif et technique,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

CREE un poste à temps complet non permanent, pour une période maximale de 12 mois, durant la période allant du 01/10/2026 au 01/04/2028, pouvant relever de l'un des grades suivants :

- Technicien, Technicien Principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe
- Ingénieur

DEFINIT les fonctions liées à ces emplois comme il suit : assurer et renforcer les missions de suivi administratif et technique

PRECISE que cet emploi pourra être rémunéré du premier au dernier échelon du grade de recrutement pour tenir compte des diplômes, des qualifications et de l'expérience professionnelle du personnel recruté.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 1^{er} octobre 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

